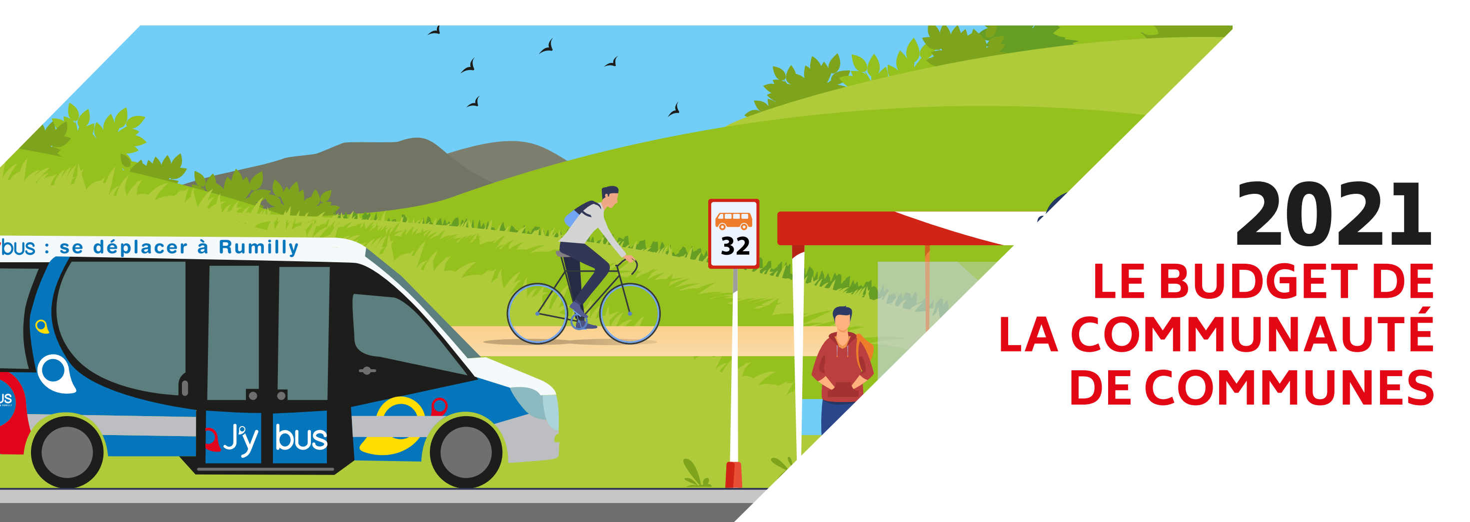
HORS SÉRIE #1

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **RUMILLY TERRE DE SAVOIE** AVRIL 2021

RUMILLY
TERRE DE SAVOIE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



2021
LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ÉDITO

HORS SÉRIE 

édité par la Communauté de Communes
de Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture - BP 69
74 152 Rumilly Cedex - France
Tél : 04 50 01 87 00
contact@rumilly-terredesavoie.fr

- Parution : avril 2021
- Directeur de la publication : Christian HEISON
- Conception éditoriale & rédaction : Floriane BERTEZ - com'elem
- Conception graphique, mise en page & illustrations : Sylvie DAVOINE - Kalistene
- Coordination du projet : Service communication et Stéphane DELEAGE - Kalistene
- Crédit photos : Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie - Istock
- Impression : Groupe Est'Imprim
- Tirage : 14 000 exemplaires

Remerciements à l'ensemble du personnel de la communauté de communes pour leur implication dans la réalisation de ce premier hors-série.



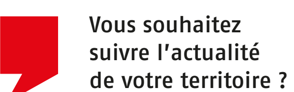
A lui seul, le budget mérite un support dédié : les actions portées par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie découlent des orientations budgétaires. En appréhender les mécanismes et la portée, c'est comprendre comment le conseil communautaire répond aux enjeux du territoire et accompagne les transitions en cours ou à venir, pour le bénéfice des habitants et des entreprises.

Le budget 2021 est un budget de continuité : il s'inscrit dans le prolongement de l'action exercée sur le mandat précédent. Il lance aussi des travaux de long terme sur 6 projets prioritaires :

- le lancement de deux projets clés : la base de loisirs du plan d'eau et l'étude de faisabilité de la piscine couverte intercommunale,
- l'organisation des déplacements et infrastructures à court, moyen et long terme,
- la mise en place du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),
- l'amélioration de la performance des organisations, via la mutualisation de certains services,
- l'évaluation et les perspectives de l'action intercommunale, avec l'éventuelle prise de compétence Sport.

Ce premier Hors-Série "Budget" a vocation à s'intercaler chaque année entre les éditions de La Revue. D'autres numéros Hors-Série suivront sur différentes thématiques, pour vous éclairer sur les grands mécanismes d'organisation de votre bassin de vie.

Christian HEISON, Président
de la Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie



Vous souhaitez
suivre l'actualité
de votre territoire ?

Rendez-vous sur
www.rumilly-terredesavoie.fr

LE BUDGET INTERCOMMUNAL

Une intercommunalité fonctionne comme une entreprise ou une famille : elle s'appuie sur un budget qui comprend des recettes et des dépenses. Une bonne gestion permet de financer les services du quotidien et d'investir pour préparer l'avenir.

COMMENT EST ÉLABORÉ UN BUDGET ?

Le budget d'une collectivité territoriale est toujours construit sur la même base afin de respecter les règles de comptabilité publique. Ainsi, un budget se décompose en deux grandes sections :

- **La section fonctionnement** qui couvre l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité et qui sont appelées à se renouveler régulièrement.
- **La section investissement** qui couvre les dépenses et recettes liées aux "grands projets" de la communauté de communes.

Chaque section doit répondre au principe d'équilibre, c'est-à-dire que les recettes doivent couvrir les dépenses.

LES BUDGETS ANNEXES

Parallèlement au budget principal, la communauté de communes vote des budgets annexes pour certains services locaux. Ces budgets permettent d'établir leur coût réel et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs.
La communauté de communes dispose de 7 budgets annexes :

Environnement
- Eau
- Assainissement
- Elimination et valorisation des déchets ménagers)

Transports et déplacements
- Transports Scolaires
- Transports publics de voyageurs et déplacements)

Économie
- Zones d'Activités Economiques
- Immobilier d'entreprise.

1 **Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :** les élus se réunissent et examinent le projet de budget annuel. Ils définissent ainsi les priorités de l'intercommunalité qui seront inscrites budgétairement dans le budget primitif.

2 **Le budget primitif :** il répertorie les prévisions de recettes et de dépenses au sein du budget principal et des budgets annexes sur la base des orientations fixées dans le DOB. Il doit être voté par le conseil communautaire **avant le 15 avril.**

3 **Les décisions modificatives :** au cours de l'année le budget primitif peut être rectifié par des décisions modificatives afin de le faire correspondre à la réalité de l'exécution des dépenses.

4 **Le compte administratif :** à la fin de l'année le budget fait l'objet d'un bilan financier que l'on appelle "compte administratif". Il reprend l'ensemble des dépenses et recettes réalisées et doit être voté **avant le 30 juin de l'année suivante.**

LE BUDGET 2021, EN UN COUP D'ŒIL



QUESTIONS À FRANÇOIS RAVOIRE

Vice-Président en charge des finances et de la prospective

Quels sont les enjeux de ce budget 2021 ?

Au fil du temps, le périmètre d'intervention de la communauté de communes a évolué, avec de nouvelles compétences : eau et assainissement, PLUi, économie... Ce budget 2021 est volontariste : nous poursuivons les engagements pris en 2020 et développons des projets supplémentaires sur le nouveau mandat. Ceci traduit notre soutien aux entreprises locales – nos fournisseurs – qui ont besoin que nous continuions d'investir. Aujourd'hui, nous finançons autant des services aux habitants que des grands projets.

Quels sont les grands projets inscrits dans ce budget ?

Nous soutenons l'activité économique via les travaux sur les zones d'activité économique et l'achat de foncier. Nous menons des actions concrètes dans le cadre de nos dispositifs Territoire d'industrie et Coeur de ville. Dans le prolongement du PLUi-H, nous souhaitons impulser des actions de rénovation de l'habitat et financer un tiers-lieu et un espace de co-working. Parallèlement, nous portons pour notre mandat des projets d'envergure. Il s'agit :

- **d'infrastructures :** station d'épuration à Rumilly, véloroute (p.8), mise en place d'une régie intéressée pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, lancement du Plan Climat Air Energie, recyclerie, salle de bloc (escalade) au gymnase intercommunal,
- **d'études pour des projets structurants :** Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), piscine couverte intercommunale, 3e ligne J'ybus, prise de compétence Sport,
- **d'optimisation des services :** amélioration de la mutualisation de nos services en matière de prévention, consolidation de postes (urbanisme et RH).

Comment le budget 2021 assoit-il la communauté de communes auprès de ses habitants ?

La communauté de communes est de plus en plus présente dans le quotidien des habitants... Elle apporte du confort, de la technicité, des infrastructures et des services. En renforçant son rôle, elle est devenue une évidence au quotidien.

29 mars : c'est voté !
Le budget de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour 2021 a été voté par le conseil communautaire le 29 mars dernier. Son objectif est double :
- accompagner le développement du territoire dans la cohérence,
- investir en tenant compte de la faisabilité des projets, de la capacité financière de la collectivité et de sa capacité de remboursement pour ne pas hypothéquer à l'avenir.

Le budget global (hors retraitements des flux croisés entre budgets) : 72 813 064,98 € + 2 857 443,99 € de Restes à réaliser de l'année 2020
- Budget principal : 25 580 614,68 €
- Budgets annexes : 47 232 450,30 €

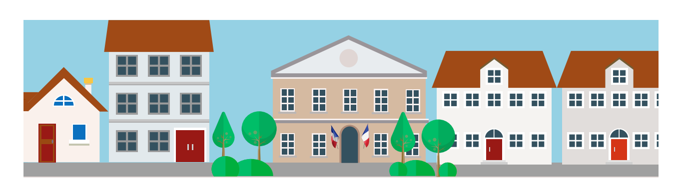
Durant ce mandat 2020-2026, la communauté de communes a l'ambition de porter plusieurs grands projets, véritables leviers de développement local.



ÉCONOMIE : 12 126 128,71 €
Développement économique du territoire (Aides aux entreprises, Partenariat CAE, Projet Territoire d'Industrie...), Développement des Zones d'Activités Economiques (ZAE) et immobilier d'entreprises.



ENVIRONNEMENT : 34 197 679,11 €
Assainissement, eau potable, élimination et valorisation des déchets ménagers, travaux de la déchèterie et protection et mise en valeur de l'environnement.



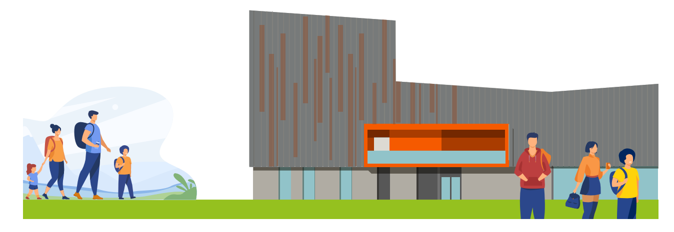
ATTÉNUATION DE PRODUITS : 8 281 000 €
Recettes de la fiscalité (taxes et impôts) perçues par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie qui sont reversées aux 17 communes du territoire suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique.

OÙ VONT LES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Investissement + Fonctionnement



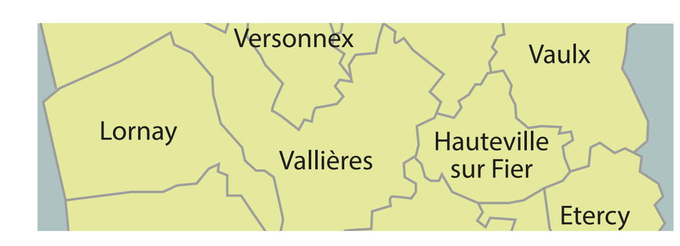
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENT : 6 367 249,18 €
Service de transports scolaires, transports interurbains avec les lignes 32 et 33, réseau J'ybus.
Dont 467 500€ pour le projet de Véloroute. 1ère phase en 2021.



TOURISME, SPORT & CULTURE : 3 094 850 €
Développement de la politique touristique, culturelle et sportive (Cinéma d'été, éveil musical dans les écoles, création d'une Maison de la Mobilité et du Tourisme), subvention à l'Office de Tourisme Rumilly Albanais, entretien des sentiers de randonnées et entretien des équipements sportifs du territoire.



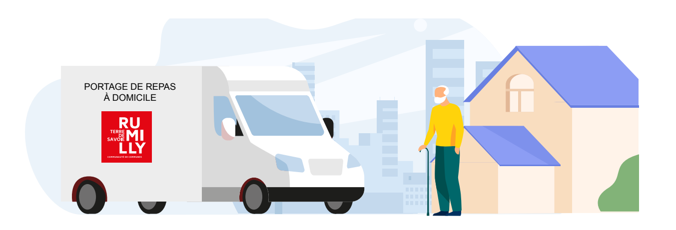
CHARGE DE PERSONNEL : 1 751 000 €
Représentant les salaires des agents travaillant à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME : 816 375,10 €
Mise en œuvre de la politique de l'habitat, frais relatif au PLUi et PLUi-H et frais relatif à l'entretien et au gardiennage de l'aire de grand passage à destination des gens du voyage.



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS : 904 490 €
Contribution de la communauté de communes au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).



SERVICES À LA POPULATION : 345 000 €
Achat des repas concernant le service portage de repas à domicile, financement des chantiers d'insertion et subvention à Serenity.DOM (Association locale d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap).



COMMUNICATION : 131 620 €
Communication auprès des habitants sur l'institution (La Revue, Hors-Série), communication interne, relations presse, gestion des réseaux sociaux et refonte du site internet.



AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 4 797 672,88 €
Autres charges liées au fonctionnement de la collectivité (subvention, administration générale, travaux d'aménagement...)



Pour en savoir +
Retrouvez le détail des lignes budgétaires sur le site internet de la communauté de communes rubrique **Communauté de communes/Budget.**

LES RESSOURCES

D'OÙ VIENNENT LES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

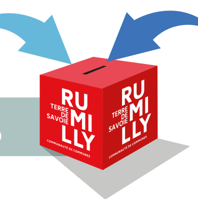
Le budget de la communauté de communes s'équilibre entre dépenses et recettes. Les recettes d'une collectivité regroupent principalement les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les produits des services et les emprunts.

Les recettes prévisionnelles pour 2021 :
74 990 631,13 € + 1 288 335,46 €
de restes à réaliser de l'exercice 2020



IMPÔTS **& TAXES 19,71 %**

- **Les ménages & entreprises :**
  Taxe foncière bâti : taux fiscal de 3,51 %
  Taxe foncière non bâti : taux fiscal de 12,82 %
  Taxe d'Habitation : Taux fiscal de 5.32 % (Cf. focus sur la TH)
- **Les entreprises :**
  Cotisation foncière des entreprises (CFE) :
  La cotisation foncière des entreprises est due par les professionnels exerçant à titre habituel une activité non salariée au 1er janvier de l'année d'imposition. Taux à 26,43 %
  Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :
  elle s'applique à toutes les entreprises et travailleurs indépendants qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires et exercent une activité imposable à la cotisation foncière des entreprises.
  Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) :
  elle s'applique aux établissements commerciaux d'une surface de vente supérieur à 400m² et un chiffre d'affaires supérieur à 460 000€ : coefficient de modulation de TASCOM sur le territoire de la communauté de communes fixé à 1,05 depuis 2016
  Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) :
  elle s'applique aux entreprises d'énergie, de transports, de télécommunication. Chaque catégorie d'installation fait l'objet de règles d'assiette et de calcul de l'imposition spécifique.
- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) : taux fiscal de 10,50 %
- **La GEMAPI :** depuis 2018, prise de compétence GEMAPI (Gestion Entretien des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : produit fiscal adopté par la communauté de communes = 224 000 €
- **Le Versement Mobilité :** taux à 0,35 %
  La contribution dite "versement mobilité" est la participation des employeurs occupants 11 salariés et plus au financement des transports en commun.



AUTOFINANCEMENT **46,08 %**

Épargne au profit des investissements.

DOTATIONS **& SUBVENTIONS 15,42 %**

- Capitalisation résultats
- Dotations de l'État
- Subventions diverses (Région, Département, ANAH, OPAH...)

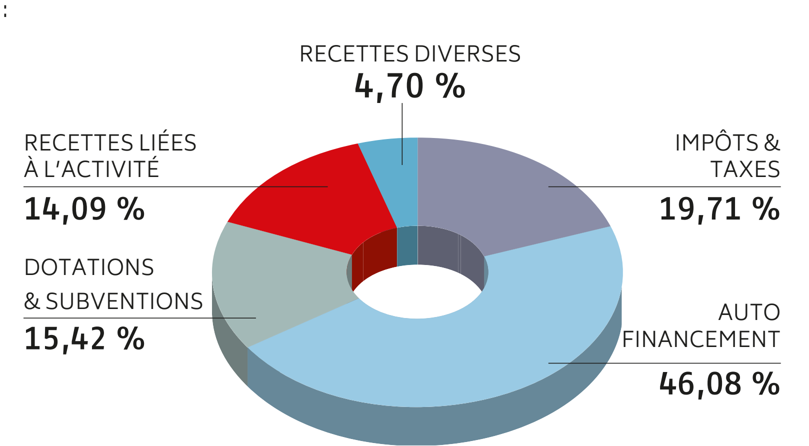
RECETTES **LIÉES À L'ACTIVITÉ 14,09 %**



- Bénéficiaires du portage de repas
- Personnels mutualisés avec les communes membres et la Communauté de Communes Fier & Usses
- Refacturation du budget principal aux budgets annexes
- Office de Tourisme (mise à disposition de personnel et frais de fonctionnement)

RECETTES DIVERSES **4,70 %**

- Produits exceptionnels
- Reprises sur Provisions
- Emprunts et dettes assimilées...



FISCALITÉ : ANNÉE 2021, PRÉSERVER LA STABILITÉ

Pour l'année 2021, le souhait des élus de la communauté de communes est de préserver la stabilité et de maintenir par conséquent les taux adoptés en 2020. L'objectif est de maintenir les équilibres budgétaires : il conviendra néanmoins de s'interroger dans le courant du mandat sur la révision des taux de la fiscalité intercommunale.

FOCUS SUR LA TAXE D'HABITATION

L'année 2021 est un changement total pour les collectivités qui ne percevront plus le produit fiscal de la Taxe d'Habitation mais une compensation de l'Etat suite à sa suppression progressive dans le temps.

Qu'est-ce que la taxe d'habitation et comment est-elle calculée ?

La taxe d'habitation est une taxe perçue au profit des collectivités locales. Son montant varie d'une commune à l'autre : son taux d'imposition est voté par les collectivités territoriales et les intercommunalités. Elle dépend également des caractéristiques du local imposable (dimension, niveau de confort...) et de votre situation personnelle (vos revenus, la composition de votre foyer...) au 1er janvier de l'année d'imposition.

Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit d'un bien immobilier, vous devez acquitter la taxe d'habitation pour votre habitation principale comme pour votre résidence secondaire.

Qu'est-ce que la réforme de la taxe d'habitation ?

Depuis 2018, la Taxe d'Habitation a baissé pour 80 % des Français, qui ne la payent plus à compter de 2020, selon leurs revenus. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023 (allègement de 30% en 2021, puis 65% en 2022), date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale mais restera dû pour les résidences secondaires.

À SAVOIR

Même si vous êtes exonérés du paiement de la taxe d'habitation votre avis peut en revanche comporter le montant de la contribution à l'audiovisuel public.

EXPRESSIONS **POLITIQUES**



Pour en savoir +
Retrouvez l'ensemble des expressions politiques (groupes et élus s'étant déclarés n'appartenir à aucun groupe) sur le site internet de la communauté de communes, **rubrique Communauté de communes/ Expressions politiques**

Tribune de la majorité

UNE COLLECTIVITÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS

Le vote du budget est un moment fort de la vie d'une collectivité, celui qui donne les moyens d'agir pour répondre aux besoins du territoire.

Nous sommes à la tâche pour cela et avons ainsi voté plusieurs délibérations pour fixer nos méthodes de travail : définition des projets prioritaires, gouvernance en mode projet, règlement intérieur, pacte de gouvernance..

Nous disons ce que nous faisons et faisons ce que nous disons. Avec cette volonté collective d'agir nous affirmons aussi que l'argent public doit être utilisé avec rigueur et au bénéfice de toute la population.

Tribune de l'opposition

L'ENGAGEMENT ET UNE AUTRE AMBITION POUR RUMILLY ET L'ALBANAIS

575 caractères pour 8 pages dans cette revue... C'est la considération accordée aux élu.e.s de plus de 60 % de Rumillien. ne.s et de plus de 30% des habitant.e.s de l'Albanais. Similaire à la place dans la gouvernance. Rien ou très peu. Créer un groupe commun était donc nécessaire, au-delà de nos sensibilités respectives.

Face aux oui-oui des paroles et au « » des actes, soyez citoyens présents !

Pauline, Philippe, Christian, Florence, Yannick, Serge continueront à s'exprimer pour la démocratie et pour vous. Mais cette expression, réduite, s'arrête là XX.

Sollicitez-nous !

Contact : elus.ea.rumilly@gmail.com

TRANSPORT UN INVESTISSEMENT QUI A DU SENS

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est un acteur majeur des transports et déplacements sur son territoire. L'objectif ? Déployer une démarche globale de développement de mobilité durable.

1 AN DE DÉPLACEMENTS À LA LOUPE

- **Transports scolaires :** le transport annuel d'un élève coûte environ 1000€. A travers les frais d'inscriptions qui s'élèvent à 99€, la **famille prend en charge 10% du coût réel** du transport.
- **Transports interurbains (ligne 32 et 33)** : le coût de fonctionnement de ses lignes s'élève à environ **250 000 € par an** pour la collectivité.
- **J'ybus :** le réseau produit près de **200 000km/an**, 1 kilomètre produit coûtant **3,55 €.** Le projet d'évolution de la ligne 3 en service régulier représentera environ **140 000€ / an** de fonctionnement (hors investissement : achat d'un nouveau bus, aménagement des terminus…).

1000 €

DEUX PROJETS CYCLO POUR TOUS

Le pôle Transports de la communauté de communes développe deux grands projets de mobilité douce : une Véloroute de l'Albanais et une vélostation en gare de Rumilly.





Véloroute de l'Albanais

- **Objectif :** favoriser la mobilité entre les différentes communes et les territoires voisins grâce à une section Vallières-sur-Fier – Rumilly – Aix-les-Bains et une section Rumilly – Alby-sur-Chéran.
- **Coût estimé :** 2 750 000 €
- 27 km d'infrastructures ;
- **Calendrier :**
  2020 : étude de faisabilité réalisée
  2021 : étude environnementale et étude d'avant-projet
  2021 à 2023 : travaux



Vélostation en gare de Rumilly

- **Objectif :** développer l'offre de mobilité douce en mettant des vélos à disposition des usagers.
- **Coût estimé : 276 000 €** investis dans le parc de vélos, des box en entrée de ville, un atelier mécanique, le gravage de vélos…
- **Participation aux travaux** d'aménagement du bâtiment de la gare de Rumilly en partenariat avec la SNCF.
- **Calendrier :**
  Actuellement : candidature de la communauté de communes à l'appel à projet "1001 gares" de la SNCF pour offrir un nouveau service dans le bâtiment gare.
  Printemps - été 2021 : études d'aménagement du bâtiment.
  Automne 2021 : travaux dans la gare et investissements (parc de vélo et équipements…).
  Début 2022 : ouverture de la Vélostation



Vous souhaitez suivre l'actualité de votre territoire ?



Rendez-vous sur www.rumilly-terredesavoie.fr







DESIGN KALISTENE